

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 18 août 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 18 août, a adopté une délibération du gouvernement ; adopté 24 arrêtés et examiné 38 dossiers d'étrangers.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs du centre de formation de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR).

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Gilbert Tyuïenon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 11,5 millions de francs pour la réalisation d'études et de recherches géologiques :
 - IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) : collaboration technique concernant les ressources minérales de la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie (5 millions de francs).
 - ADECAL-Technopole (Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie) : partenariat concernant les ressources marines de la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie (5 millions de francs).
 - BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières : référentiel hydrogéologique BD Lisa Phase 2 (1,5 million de franc).

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relatifs aux actions de la direction des Affaires maritimes (DAM).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relatifs aux actions de la direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie (DAC).

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à la cellule économique du bâtiment et des travaux publics de Nouvelle-Calédonie de 5 millions de francs pour le développement d'outils destinés aux acteurs économiques et services publics de la Nouvelle-Calédonie : recensement des projets d'investissement en matière de bâtiments et travaux publics privés et publics et de leur programmation, mise à disposition des services publics d'expertises économiques (ISEE, IEOM, Universités, CEROM, AFD, CDC, CTC, etc.) et production d'une synthèse trimestrielle à destination des acteurs économiques et des institutions.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Walid Chaiehloudj en qualité de membre non permanent de l'autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Philippe Gervolino en qualité de directeur général de l'Office des postes et des télécommunications (OPT-NC) par intérim.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention totale de 471 740 francs répartie entre les trois écoles primaires publiques qui ont organisé une classe patrimoine à Téremba.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention totale de 650 000 francs au « Cercle des musées de la ville de Nouméa » pour la conception, l'édition et la diffusion d'un ouvrage relatif à « L'enseignement en Nouvelle-Calédonie de 1840 à nos jours ». Le livre de 300 pages avec illustrations, édité en 300 exemplaires, se veut être un ouvrage accessible à tous, restituant l'évolution du système éducatif calédonien.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une bourse d'accompagnement à une candidate à la formation d'instituteur 2020 (507 390 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 64 aides de 90 000 francs à la mise en stage pour la formation d'instituteur en Nouvelle-Calédonie (5 760 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention aux provinces Sud (20 388 599 francs), Nord (5 579 343 francs) et des îles Loyauté (2 585 160 francs) afin de

financer la mise en œuvre des missions de suivi médico-social en milieu scolaire des élèves relevant de l'enseignement du premier degré public et privé 2020.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 300 000 francs à la Maison du livre de Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la célébration des 50 ans de la Francophonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2019-197/GNC du 22 janvier 2019 constatant la désignation des maires au comité des finances locales (CFL).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de délibération (avenants aux contrats de développement, budget supplémentaire 2020).

Au visa de de Yoann Lecourieux et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des normes applicables en Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et du génie civil.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la nomenclature des activités de la construction prévues par la délibération n° 63 du 18 février 2020 portant sur les conditions d'exercice des métiers de la construction.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini la procédure d'agrément et listé les catégories d'agrément des contrôleurs techniques de la construction et du génie civil en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la procédure de demande de modification et de prolongation d'agrément provisoire de matériaux et procédés de construction en Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Entrée en vigueur réforme du RCNC ».*

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Séverine Bonnardel en qualité de chef du service de la coordination administrative et financière de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (DPJJE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1,3 million de francs de subventions d'aides financières aux associations et organismes culturels, dont 500 000 francs à l'Association Calédonia (organisation du festival Calédonia + 687 édition 2020) et 800 000 francs à la Compagnie Exil (création du spectacle « Fin mal géré »).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs des prestations de la bibliothèque Bernheim.

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener la campagne scientifique « MARACAS 9 » dans le Parc naturel de la mer de Corail, entre le 7 septembre et le 2 octobre 2020. Les travaux autorisés consistent à collecter des informations sur l'écologie spatiale des baleines à bosse et autres mammifères marins afin d'établir leur distribution, d'identifier les habitats clés, de caractériser leur usage, d'évaluer la connectivité entre les zones de reproduction connues et d'identifier les routes de migration.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 1,5 million de francs à l'association Sublimage pour l'organisation du 11^e festival de l'image sous-marine en Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 3 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, 2 avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire. Il a également accordé 33 autorisations de travail dont 32 concernent les projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas émis d'observation sur le projet de décret modifiant le décret n° 2018-424 du 30 mai 2018 et ouvrant des périodes complémentaires pour les électeurs des communes insulaires de la Nouvelle-Calédonie pour demander à voter ou à ne plus voter dans un lieu de vote ouvert à Nouméa lors de la deuxième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.